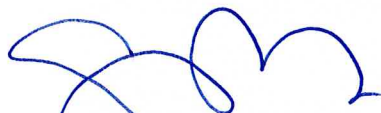


# AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière a adopté, lors de l'assemblée du conseil du 10 avril 2024, le règlement numéro 350-2024 abrogeant le règlement d'emprunt 342-2023 décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la participation de la MRC de Lotbinière dans le développement et la construction d'un parc éolien en partenariat avec Développement EDF renouvelable inc.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 15 avril 2024.



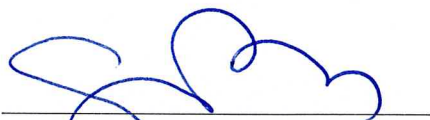
Stéphane Bergeron  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 15 avril 2024 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 avril 2024.

Signé :



Stéphane Bergeron  
Directeur général et greffier-trésorier